

Règlement

Foulées des Bistrots

Samedi 26 septembre 2026

Cette course populaire de 5 km emprunte les rues du cœur d'Arromanches-Les-Bains avec un passage sur la plage. Une boucle d'environ 2,5 km à parcourir deux fois.

Les Foulées des bistrots, la course qui ne se prend pas au sérieux. Il est conseillé de venir déguisé. Les Foulées des Bistrots-Arromanches s'inspirent des Foulées des Bistrots nés à Caen, il y a bientôt 25 ans.

Une vraie course avec dossard, des récompenses pour les podiums hommes et femmes

Mais les lots les plus importants sont réservés aux plus beaux déguisements et la meilleure animation sur le parcours.

Des lots sont prévus pour tous les coureurs.

Départ de la course à 17 h 30, devant le musée du Débarquement. Arrivée au même endroit

Sécurité assurée sur le circuit jusqu'à 19 h

INSCRIPTIONS

Uniquement sur internet. Sur le site www.fouleesdesbistrots.com avec la plateforme 123go

12€.

Nombre de coureurs limité à 500

AGE.

Course ouverte aux coureurs âgés de 18 ans et plus

JUSTIFICATIF D'APTITUDE

En France, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) encadre les conditions de participation aux épreuves de course à pied. Conformément à la réglementation des manifestations running, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire d'un justificatif d'aptitude. La participation aux épreuves est conditionnée à la présentation d'un des deux justificatifs suivants :

→ **Parcours Prévention Santé**

Vous n'êtes pas licencié ? Vous devez remplir et déposer sur votre compte coureur votre Parcours Prévention Santé (PPS). Le PPS a pour objectif de sensibiliser les participants aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, tout en encourageant la responsabilité individuelle du coureur. Rendez-vous sur pps.athle.fr pour éditer votre PPS.

→ **Licence Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**

Seules les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrées par la Fédération Française d'Athlétisme sont acceptées.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans la présentation de la licence ou de sa copie certifiée conforme

ASSURANCE ET ANNULATIONS

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. L'association décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé.

Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite à cet effet. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, déplacer ou annuler la manifestation en cas de force majeure.

Toute inscription est définitive. Aucune inscription ne sera remboursée. Une bourse d'échanges des dossards sera mise en place.